



A propos d'une note en délibéré

Par **Judu73**, le **03/11/2023** à **17:45**

Bonjour à vous,

Suite au procès rendu en ma faveur mais dont je suis pas satisfait, j'ai besoin d'écrire une note en délibéré.

Mon avocat n'a pas encore reçu la copie du jugement du climat correctionnel.

Puis-je indiquer des anomalies avant et pendant ou uniquement pendant le procès ?

Si j'envoie cette note, est-il préférable de l'envoyer au juge qui a présidé le procès ou bien à monsieur ou madame le procureur de la république ?

Je vous remercie